

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 27 Subvention et convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association Musique Danse XXe (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Musique Danse XXe ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du jeudi 4 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros, est attribuée à l'association Musique Danse XXe située 210, rue de Belleville, 75020 Paris. D03498 ; 2012_06160; 19134.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 40.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention pluriannuelle relative à l'attribution de cette subvention, dont le texte est joint au présent projet.